

Périgueux, le 19 mai 2021

Le préfet de la Dordogne, Chevalier de la Légion d'honneur

L'inspecteur d'académie, directeur académique des services de  
l'éducation nationale de la Dordogne,

à

Mesdames et messieurs les Maires de la Dordogne  
Mesdames et messieurs les Présidentes et Présidents d'EPCI  
Mesdames, Messieurs les organisateurs d'accueils collectifs de  
mineurs,  
Mesdames et messieurs les présidentes et présidents d'association

Objet : Colos apprenantes

Mesdames et messieurs les Maires de la Dordogne  
Mesdames et messieurs les Présidentes et Présidents d'EPCI  
Mesdames, Messieurs les organisateurs d'accueils collectifs de mineurs,  
Mesdames et messieurs les présidentes et présidents d'association

Afin de répondre au besoin d'expériences collectives, de partage et de remobilisation des savoirs après la période difficile qu'a connue notre pays, le Gouvernement se mobilise pour proposer aux enfants et aux familles un été culturel et apprenant.

Ainsi le dispositif « colos apprenantes » mis en œuvre en 2020 est reconduit en 2021. Il concernera les congés d'été : du 6 juillet au 1<sup>er</sup> septembre 2021. Le séjour devra être organisé sur le territoire national pour une durée minimale de 5 jours ouvrés.

Les collectivités territoriales volontaires pourront proposer aux enfants un départ en « Colonie de vacances apprenante » labellisée par l'État. Ces colonies offriront des activités ludiques et pédagogiques qui permettront aux enfants de renforcer savoirs et compétences dans la perspective de la rentrée prochaine. L'État apportera aux collectivités un soutien financier de 400 euros par jeune et par semaine.

Ces colonies seront également ouvertes à toutes les familles qui souhaitent y inscrire leurs enfants sur une plateforme en ligne dédiée.

Nous souhaitons porter à votre connaissance ces dispositifs mais aussi vous proposer de participer à la mise en place de cette démarche notamment dans l'identification des enfants et des jeunes qui pourront, par votre intermédiaire, partir en « colos apprenantes » en répondant à l'appel à candidature. Vous pouvez répondre à cet appel à candidatures de deux manières :

- en tant qu'organisateur directs de séjours de vacances
- ou pour les collectivités ou organismes qui n'organisent pas directement ou indirectement de séjours de vacances, l'État (SDJES) facilitera la mise à disposition de séjours « clé en main » en donnant accès à des offres d'opérateurs labellisés avec des financements dédiés.

Sans plus attendre, nous vous proposons de réfléchir aux projets que vous pourriez proposer, au nombre d'enfants que vous pourriez faire bénéficier à ces dispositifs.

Les collectivités territoriales ou associations organisatrices de séjours sont invités à faire leur demande de labellisation de séjours à l'aide d'un dossier en ligne à l'adresse suivante :

<https://openagenda.com/colosapprenantes>

Le cahier des charges, ci joint, présente le cadre général pour la labellisation des séjours : critères et processus de labellisation, organisation, lieux d'accueils et transports, encadrement, projet pédagogique, etc.

Aussi, un appel à candidatures des collectivités territoriales ou des associations qui souhaitent s'inscrire dans le dispositif est lancé par le SDJES. Les collectivités territoriales ou associations partenaires identifient des enfants et des jeunes qui pourront par leur intermédiaire partir en « Colos apprenantes ».

Afin d'obtenir un conventionnement pour bénéficier de financements, les collectivités ou associations souhaitant s'engager doivent remplir le dossier de candidature ci - joint et le retourner avant le **15 juin 2021 au plus tard** à l'adresse suivante : **ddcspp-pedt@dordogne.gouv.fr**

Nos services, en particulier Monsieur Ousmane KA, chef du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (ousmane.ka@dordogne.gouv.fr), se tiennent à votre disposition pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

De plus, nous vous proposons une réunion d'information en visioconférence **le jeudi 3 juin à 9h30** avec le lien suivant: <https://zoom.us/j/96347009389?pwd=a1JCbTFJanRRbG9tZ1c1M0lSY3VDZz09>

Nous mesurons les délais très contraints pour la mise en œuvre de ces mesures, mais nous savons pouvoir compter sur votre mobilisation et à l'attention que vous porterez à cet enjeu majeur pour le territoire et notre jeunesse, nous vous adressons, Mesdames - Messieurs, nos salutations distinguées.

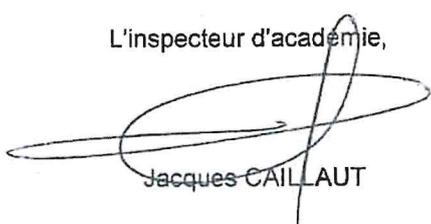
*Merçi de votre implication  
en faueur de notre jeunesse.*

Le préfet de la Dordogne,

  
Frédéric PÉRISSAT

*Bien à vous -*

L'inspecteur d'académie,

  
Jacques CAILLAUT

Copie : Monsieur le Président de l'Union des Maires de la Dordogne  
Monsieur le Président du Conseil départemental de la Dordogne

PJ : cahier des charges des « colos apprenantes »  
formulaire de demande de label « colos apprenantes »